

# AU PUITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque, éclaircissement ou tout autre sujet il est possible de nous contacter: Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email: Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

# INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hebreur

באר הפרשה

subscribe@beerhaparsha.com

En anglais

**Torah Wellsprings** 

Torah@torahwellsprings.com

En Yidiele

דער פרשה קוואל yiddish@derparshakval.com

En Espagnol.

Manantiales de la Torá info@manantialesdelatora.com

ku kraucius.

Au Puits de La Paracha inlo@aupuitsdelaparacha.com

For Hilbert

Le Sorgenti della Torah info@lesorgentidellatorah.com

Eli Riisse.

Колодец Торы info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emunah 1630 50th St, Brooklyn NY 11204 718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna Re'hov Dovev Mecharim 4/2 Jérusalem

Téléphone: 02-688040

### Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

### Au Puits de La Paracha

## Vayétsé

# La forme du » ("Aleph") : voir en chaque chose la main du "Aloupho" 1 du monde

« *Yaakov sortit...* » (28, 10)

On rapporte au nom du Mégalé Amoukote que le mot ייצא [« (וו) sortit »] est composé des initiales de la phrase וירא יעקב צורת אלף "Yaakov"] וירא יעקב vit la forme d'un Aleph (x)"]. Cela vient suggérer que dans toutes les tribulations de son existence, il n'avait de présents devant ses yeux ni les épreuves ni les souffrances, ni Essav, ni Lavan, ni Dina, ni Yossef mais uniquement la forme d'un x (Aleph), qui évoque le Saint-Béni-Soit-II, le Aloupho du monde. Dans tout ce qui lui arriva, il savait qu'il n'existait rien en dehors de Lui-seul, et que tout n'était que pour son bien le plus grand et le plus parfait, et c'est la raison pour laquelle Hachem fut avec lui pour le protéger où qu'il allait.

Il est écrit, en outre, dans notre Paracha : « *Yaakov fit un vœu pour dire : "Si D. est avec moi."* » Et les commentateurs s'interrogent sur l'intention de la Torah et sur le sens de l'expression *"pour dire"* : pour dire à qui ?

Le Rav de Kassov explique qu'à ce moment-là, alors qu'il sortait de la maison de son père pour aller vers celle de Lavan le fourbe, Yaakov craignit pour son sort. En effet, qu'allait-il lui arriver dans la maison de mécréants qui reniaient Hachem? C'est alors qu'il comprit qu'il n'existait qu'un seul moyen de préserver son âme: dire constamment "Si D. veut", "Avec l'aide de D.", clairement conscient qu'un homme ne peut lever sa main ni son pied sans un décret préalable du Ciel. Autrement dit, c'est

uniquement dans le Ciel que sera décidée la manière dont il verra la bénédiction dans ses entreprises. Avec de telles pensées, il n'avait plus rien à craindre en allant dans "la maison de Lavan le fourbe", puisque même un fourbe comme Lavan ne peut rien fomenter si cela n'a pas été décrété dans les hauteurs célestes.

Si l'on fait attention, on s'apercevra que dans toute la Sidra de Vayétsé, ne figure signe d'interruption entre Parachiote<sup>2</sup>. Le Sefat Emet l'explique en disant que ces interruptions ont pour but de nous donner le temps de réfléchir entre les Parachiote (Sifra au début de la Parachat Vaykra). Or, ici, où l'on décrit les nombreuses et difficiles épreuves de Yaakov, il ne convient pas de s'arrêter et de réfléchir entre chaque épreuve, car cela pourrait entrainer une diminution de Emouna. Au contraire, dans des moments de difficultés, il ne faut pas s'arrêter mais uniquement aller de l'avant, en sachant, armé d'une foi sans calcul ni réflexion, que tout ce qui vient d'En-Haut n'est que bienfait et bénédiction. C'est seulement au terme des épreuves que l'on pourra réfléchir sur le passé et constater combien tout était pour notre plus grand bien.

Nous avons entendu de l'une des connaissances du protagoniste, l'histoire qui suit :

Un juif de Jérusalem, respectant scrupuleusement la Halakha, avait installé un réservoir d'eau sur son toit et avait branché son immeuble sur un générateur, afin de pouvoir utiliser l'eau et l'électricité durant le Chabbat<sup>3</sup>. Néanmoins, dans le

<sup>1.</sup> Aloupho du monde : Le Puissant du monde, le Saint-Béni-Soit-Il. (N.d.t)

**<sup>2</sup>**. Dans le Séfer Torah, à l'intérieur d'une Sidra (ce que l'on lit chaque Chabbat), il existe en général des espaces entre les Parachiote ("paragraphes") marquant un changement de sujet. Dans un 'Houmach, ces espaces sont signalés par la lettre **b** ou par la lettre **c**. (N.d.t)

<sup>3.</sup> En Israël, où la compagnie d'électricité et celle de l'eau utilisent du personnel juif travaillant le Chabbat

même immeuble, habitait un juif qui ne cessait de le harceler pour cette raison, par haine et jalousie. Il en devint tellement insensé qu'il alla jusqu'à le dénoncer aux services fiscaux pour dissimulation de revenus. Il apporta même une preuve, témoignant qu'il voyageait beaucoup à l'étranger (alors que notre pauvre homme ne s'y rendait que pour y collecter des fonds pour un Collel de renom).

Et de fait, les agents des impôts convoquèrent notre homme avec la Rabbanite son épouse, pour une enquête. Et, bien entendu, ils ne trouvèrent rien à leur reprocher. Néanmoins, il se produisit quelque chose d'extraordinaire et de tout à fait miraculeux : la Rabbanite se prénommait מאשה (Macha), et au cours de l'enquête, l'employé s'aperçut que sur sa carte d'identité, on avait écrit son nom משה (Moché), sans la lettre x. Par conséquent, le service des impôts avait toujours pensé qu'il s'agissait d'un homme. Ainsi, durant des années, ils l'avaient soumis à l'imposition d'un homme, qui est supérieure à celle d'une femme. A présent, on devait lui rembourser une somme importante pour rétablir cette erreur. Le voisin "harceleur" fut finalement la cause d'un gros bénéfice.

#### La Hilloula du Bat Ayne

#### « Protège-moi comme la prunelle de l'œil » <sup>4</sup> : à l'approche de la Hilloula du Bat Ayne

Nos Sages enseignent (Houline 7b) que « les Tsadikim sont plus grands après leur mort que durant leur vie », constatation particulièrement vraie le jour anniversaire de leur décès où leur émanation spirituelle plane et protège. Et elle hâte la délivrance de ceux qui viennent frapper aux portes de la miséricorde Divine. Le Isma'h Israël rapporte

à ce sujet la raison pour laquelle le jour anniversaire du décès d'un Tsadik est appelé "Hilloula" : ce jour est, pour le Tsadik, comme celui d'un mariage (Hilloula signifiant en araméen "mariage"). Or, de même que lors d'un mariage, on lit la Kétouva devant le 'Hatane afin de lui faire savoir et de lui rappeler ses obligations envers la Kala, de même, le jour du mariage d'un Tsadik, on lui rappelle ses obligations envers ceux qui sont venus se mettre sous sa protection. Et cela ne concerne pas seulement ses contemporains, mais également celui qui recherche cette aide à notre époque, en 5786(2026). Il est également inutile de préciser qu'on lui rappelle ses obligations parce qu'il est en mesure de les honorer!

Nous avons reçu l'histoire suivante d'une des "connaissances" de son protagoniste :

Elle concerne un promoteur immobilier, respectueux de la Tora et des Mitsvot, qui reçut un jour des services du fisc, une lettre lui annonçant qu'ils avaient découvert, dans ses livres de compte, une irrégularité de comptabilité et qu'au total, il était redevable aux impôts d'une somme de **250000 shekels**. Le promoteur en question crut défaillir! En effet, une telle dette signifiait, pour lui, la fermeture de son affaire. Il n'avait aucun moyen de rembourser ce montant. C'est simple: une telle dépense le conduirait tout droit à la faillite.

Après avoir quelque peu repris ses esprits, il tenta de parler avec un expert-comptable, qui lui répondit qu'il allait vérifier ce qu'il pouvait faire. « N'aie pas trop d'espoir, ajouta-t-il cependant, par expérience, je sais que, dans ce genre de cas, il n'y a pas grand-chose à faire contre les agents du fisc! »

Le promoteur fut immensément tourmenté et peiné à cause de ce préjudice.

רח"ל, certaines personnes scrupuleuses de la Halakha veillent (dans les villes religieuses) à s'alimenter durant le Chabbat sans avoir recours aux réseaux habituels (N.d.t).

**<sup>4</sup>**. Jeu de mots entre le nom du Rav "Bat Ayne" et l'expression "Ichone **Bat Ayne**" qui signifie la prunelle de l'œil.

Un jour, un ami le croisa et s'aperçut qu'il était brisé, silencieux, renfermé, chose très inhabituelle. Il entama une discussion avec lui et le promoteur lui raconta ses ennuis et l'impasse dans laquelle il se trouvait. Son ami réfléchit à une solution et soudain, lui dit quelque chose de surprenant : il lui proposa de se rendre sur le tombeau du Rav de Evritch, le Bat Ayne pour y épancher son cœur et y verser des larmes. Notre homme se leva le lendemain de bonne heure et se mit en route pour Safed où se trouvait enterré le Tsadik. Arrivé là-bas, il ouvrit son cœur et pleura à chaudes larmes en invoquant la miséricorde Divine et en suppliant que le mérite du Bat Ayne le protège et le délivre. Au terme de sa prière, il promit que s'il était délivré, il ferait don d'une Séouda en l'honneur du Tsadik. Puis, il rejoignit sa voiture afin de rentrer chez lui.

Ce fut juste après la prière que la délivrance se produisit : au beau milieu du trajet, son téléphone retentit. A l'autre bout de la ligne se trouvait l'expert-comptable qui lui révéla qu'après une enquête et un examen précis, on avait trouvé les factures manquantes. Ils étaient dès lors en mesure de prouver de manière certaine au service des impôts que la gestion de sa comptabilité était correcte et qu'il n'avait donc jamais raté aucun paiement de ce qu'il leur devait. Et en effet, le fisc reconnut que c'était l'expert-comptable qui avait raison. Néanmoins, pour ne pas l'exempter complètement, ils s'obstinèrent à prétendre qu'il y avait encore des erreurs ci et là et par conséquent, ils maintenaient malgré tout une amende de 30000 shekels. L'expertcomptable informa le promoteur de la situation qui se réjouit de savoir que sa dette était passée de 250000 à 30000 shekels, immense différence. Néanmoins, dans sa naïveté, il pria le Saint-Béni-Soit-Il que, par le mérite du Tsadik, il ne lui arrive rien de mal et qu'il n'ait rien à payer.

Après quelques jours, il reçut un appel de l'expert-comptable complètement excité :

« Tu ne vas pas y croire, lui dit-il, j'ai trouvé encore d'autres factures. Je les ai amenées au bureau des impôts et me suis assis avec les agents. Je leur ai prouvé clairement que ta conduite était irréprochable. Et chose incroyable, l'employé qui avait passé en revue les factures avec moi s'est alors rendu compte qu'au contraire, tu avais droit à un remboursement de 5000 shekels. Ils te l'ont déjà versé sur ton compte bancaire ! »

Le promoteur se hâta de remplir sa promesse et le Chabbat du Yertseit 5784(2024), un groupe de ses connaissances voyagea à Mérone. Le promoteur leur paya de sa poche une large contribution Lé Ilouï Nichmate du Bat Ayne.

#### Le jour de la Hiloula : à l'approche du jour de la Hilloula du Bath Ayne

On trouve dans le commentaire du Méiri sur le livre de Michlé, écrit par le plus sage des hommes (le Roi Chlomo), une belle explication du verset (25, 27):

"אכול דבש הרבות לא טוב וחקר כבודם כבוד"

("Abuser de miel n'est pas bon, mais sonder leur renom est (digne de) respect")

Ce verset parle des Tsadikim, comme il en est question dans les versets qui précèdent. Et voici ce que le Meiri explique à ce propos :

Certes, manger du miel est doux au palais, néanmoins, en abuser n'est pas bon : un homme ne pourra manger une quantité exagérée de miel, de crainte d'être écœuré de sa douceur extrême. Mais, sonder leur renom, à savoir approfondir le renom des Tsadikim et des Patriarches et leurs actions glorieuses, est digne de respect. Il est bon de s'étendre dans ce domaine le plus que l'on peut. Pour reprendre les mots mêmes du Méiri : « Sonder le plus possible le renom des Tsadikim, s'allonger à décrire le caractère particulier de leurs vertus, rend digne de respect celui qui le fait. Car la prolixité dans ce sujet l'éloignera de la faute, puisqu'il se

reconnaîtra ainsi dans leurs voies et s'attachera à la droiture de leurs actes. » C'est pourquoi nous devons apprendre des actions des pères, qui sont un signe pour les fils, ce qui nous permettra de vivre ainsi une existence empreinte de crainte du Ciel et de la faute, augmentées d'une foi sans compromis et d'une confiance dans le Créateur.

Ce verset concerne plus particulièrement le jour de la Hiloula d'un Tsadik, car dans les mondes supérieurs, on ne s'occupe alors que de ses bonnes actions et de ses explications nouvelles en Torah (dans ce monde). Cela correspond à ce qu'explique le Rav de Pano dans son ouvrage "Kanefé Nécharim" (II, §92), à savoir que le terme "Hilloula" désigne un mariage et également le Yertseit (le jour anniversaire du décès, n.d.t). Et, si sous la 'Houppa des jeunes mariés, on ne s'occupe que de ce qui concerne le mariage, et celui qui y viendrait alors ne serait-ce que pour approfondir un sujet ardu de la Guemara, se verrait rabroué par l'assistance, de même, le jour anniversaire du décès d'un Tsadik, il n'y a pas lieu de s'occuper d'autre chose que de sa Torah. Pour citer les propres mots du Rav de Pano : « Le sens profond de la Hilloula d'un Tsadik est que, le jour anniversaire de son décès, on ne s'occupe, dans tous les mondes supérieurs, d'aucune Torah, mais seulement de ses bonnes actions et de la Torah qu'il a personnellement innovée, à l'instar de la Kétouva que l'on lit sous le dais nuptial et qui ne parle que de sujets ayant trait aux jeunes mariés. Et c'est, en allusion, le sens de la Guemara (Brakhot 6b) : "Le salaire d'une Hilloula, ce sont les mots", à savoir les mots et les enseignements de Torah qu'il a innovés. »

Dès lors, il nous incombe, en ce jour, d'étudier sa Torah et de suivre ses saintes voies. Par ces actions, nous pourrons nous attacher à son âme sainte, mériter que sa Torah nous protège et qu'elle intercède en notre faveur.

La Guemara (Baba Metsia 85b) rapporte l'histoire d'un Talmid 'Hakham qui, pour

une certaine raison, était devenu borgne רח"ל. Une fois, il alla s'épancher en prières sur le tombeau de Rabbi 'Hiya. Il prononça alors ces paroles : « Je récite tout le temps les enseignements que Rav a compilés ! » Il y eut un miracle et il fut guéri. Le Maharcha explique que grâce au fait que l'on étudie ses enseignements après son décès, le Talmid 'Hakham réside dans les deux mondes, comme cela est rapporté dans une autre Guemara (Yébamot 96b) : "Le Talmid 'Hakham dont on cite les enseignements dans ce monde, c'est comme si ses lèvres murmuraient dans sa tombe."

Le Ben Ich 'Haï en apporte une explication : la même Guemara explique que les Talmidé 'Hakhamim désirent que l'on rapporte leurs enseignements après leur disparition de ce monde, comme l'explique Rachi: "(ils disent:) Que mes lèvres bougent dans ma tombe comme si j'étais encore vivant." Il s'ensuit qu'en énonçant les enseignements que Rav 'Hiya avait compilés, ce Talmid 'Hakham borgne fit en sorte que Rabbi 'Hiya "revive" même après sa mort. Dès lors, il lui demanda d'intercéder en sa faveur afin que son œil guérisse. Un aveugle est, en effet, considéré comme mort (Nédarim 64b), et, par conséquent, de même lui-même avait "ressuscité" en intercédant pour qu'on lui rende rapidement la vue. Par conséquent, on a donc trouvé dans la Guémara un bon conseil à l'intention de tous ceux qui sont "considérés comme morts" ל"ע, comme quelqu'un qui n'aurait pas d'enfant ou pas de subsistance : qu'ils s'engagent à étudier les enseignements du Rav dont c'est la Hilloula. Par ce mérite, ils auront une raison légitime de demander que celui-ci, également, les 'fassent revivre' en les délivrant rapidement de leur malheur.

Et, de fait, nous avons entendu plus d'un millier de personnes qui témoignent avoir bénéficié d'une délivrance après avoir pris sur eux d'étudier dans le livre "Bath Ayne". Ainsi, par exemple, Rabbi Ichaïa Tichler de Bné Brak, qui raconte l'histoire qui suit :

Voici plusieurs années (en 2017), celui-ci rencontra à l'entrée d'un Beth Hamidrache de 'Hassidim, un Avrekh de Kyriat Séfer qui venait passer le Chabbat chez son beau-père, à Bné Brak. Après l'avoir salué d'un "Gut Shabess", cet Avrekh lui demanda si se trouvait dans ce Beth Hamidrache, le livre "Bath Ayne". Rabbi Ichaïa lui répondit qu'il ne le trouverait pas ici, mais que lui-même en possédait un exemplaire chez lui. S'il désirait à tout prix consulter ce livre, il pourrait venir avec lui le lui emprunter. Ils montèrent donc tous les deux chez Rav Ichaïa, et ce dernier demanda à l'Avrekh s'il désirait précisément le Bath Ayne ou si un autre livre de 'Hassidoute lui conviendrait également. C'est alors que l'Avrekh se mit à lui raconter:

« Il y a environ un an, j'achevai douze années de mariage sans enfant. Le cœur lourd, nous nous rendîmes, mon épouse et moi, à Safed afin de nous épancher en prières et d'invoquer le mérite du Bath Ayne (ce n'était pas, alors, le jour de sa Hilloula). Comme je suis Cohen, ayant mérité la sainteté d'Aharon, et qu'il m'était donc interdit de pénétrer dans le cimetière, nous nous dirigeâmes vers la

synagogue du Bath Ayne. Là-bas, nous déchirâmes les cieux avec nos suppliques, et je pris alors sur moi la résolution, lorsqu'un fils nous naîtrait, d'étudier chaque Chabbat (au moment du repas de Chabbat), dans le livre "Bath Ayne", durant toute la première année de l'enfant. Immédiatement après, nous avons été exaucés. Sur le champ, j'achetai donc ce livre afin de l'avoir sous la main chaque Chabbat, et, grâce à D., je remplis depuis lors, ma promesse. Néanmoins, ici à Bné Brak, chez mon beau-père, je ne l'ai pas trouvé, si bien que je suis sorti pour le chercher. »

Or, un des fidèles de notre communauté entendit cette histoire (le jour de la Hilloula, en 2018), et ayant besoin d'une délivrance, sa fille était déjà âgée et toujours pas mariée, il prit sur lui, sur le champ, d'étudier dans le Bath Ayne. Peu de temps après, on lui trouva enfin un 'Hatane! Deux mois plus tard, le mariage fut célébré et avant même que s'achève une année depuis sa promesse, ils célébrèrent la Brith de leur premier-né!